

Paris, le 16 février 2023

Les Acteurs du logement d'insertion s'engagent pour un Plan Logement d'abord 2 ambitieux

La gestation du volet 2 du logement d'abord est pour le moins longue : 9 mois après l'élection du président de la République, nous n'en connaissons que les priorités générales. Les budgets supplémentaires d'ores et déjà annoncés pour 2023 restent insuffisants pour consolider le modèle économique des acteurs du logement, notamment d'insertion, et pour programmer des objectifs de développement et de production. C'est dans ce contexte que les Acteurs du logement d'insertion définissent les contours d'un plan Logement d'abord 2 ambitieux.

Le 1^{er} février, en conseil des Ministres, le Ministre du Logement a présenté les 6 priorités du volet 2 du plan Logement d'abord. Les Acteurs du logement d'insertion se retrouvent dans ces priorités, mais attendent des annonces précises et financées dans les meilleurs délais. Plus de 9 mois après l'élection présidentielle, il est temps de passer à une phase d'action.

Les Acteurs du logement d'insertion ont largement contribué à la mobilisation autour du premier Plan Logement d'abord, tant auprès des pouvoirs publics au niveau national qu'auprès des territoires, notamment par le développement de l'intermédiation locative ou des pensions de famille. Le deuxième volet du plan Logement d'abord devra être ambitieux et permettre un véritable changement d'échelle. Pour cela, deux conditions devront être réunies :

- **Un renforcement du pilotage national et dans les territoires :** le volet 2 doit faire du pilotage, non pas une simple question organisationnelle mais bien une condition de réussite de la mise en œuvre des ambitions. Le pilotage doit donc être clairement affiché comme étant prioritaire.
- **Des financements à la hauteur des enjeux :** l'enveloppe supplémentaire de 44 millions d'euros annoncée pour l'année 2023 constitue certes une amélioration, mais largement insuffisante ne serait-ce que pour faire face aux enjeux du logement d'insertion,

Dans une note adressée aux pouvoirs publics, les ALI dressent 4 axes essentiels :

- Consolider les modèles économiques des acteurs : quels que soient les dispositifs dans lesquels nos associations sont engagées, les modèles économiques sont fragiles et parfois intenables dans le contexte de crise des énergies. Des réponses rapides doivent être apportée dès 2023 et préalablement à toute politique de développement.
- Favoriser les conditions du développement de la production de logements notamment sociaux véritablement abordables ou de logements d'insertion (IML, résidences sociales, pensions de



- familles, logements pour jeunes). Face à la stagnation de la production de logement social, la multiplication des dispositifs d'hébergement masque la difficulté pour le Plan de transformer les principes du Logement d'abord en réalités concrètes pour les ménages.
- Soutenir et accompagner les personnes : alors que l'accompagnement devrait être un pilier du Logement d'abord, le premier Plan laisse sur ce sujet un sentiment d'inachevé. Le chantier doit être pleinement intégré dans le volet 2 pour guider les acteurs dans les territoires, permettre de clarifier les attendus sur le contenu et les modalités de l'accompagnement et dégager les enveloppes budgétaires nécessaires.
- garantir l'attractivité des métiers du logement d'insertion : dans sa diversité, le logement d'insertion est concerné par la crise de l'attractivité des métiers de l'humain. Plusieurs axes mériteraient d'être poursuivis : accroître la visibilité du secteur AHI dans la formation initiale des travailleurs sociaux, favoriser une gestion plus dynamique des carrières des travailleurs sociaux et enrayer le sentiment de perte de sens...

Contacts presse:

- Fapil: Quentin Laudereau quentin.laudereau@fapil.fr / T. 01 71 39 80 05
- Fédération SOLIHA: Naziha Nhari n.nhari@soliha.fr / T. 06 38 38 37 73
- Unafo: Jordan Chevreau jordan.chevreau@unafo.org / T. 06.28.01.06.97
- **Unhaj :** Alice Dekker <u>alice@alicedekker-rp.fr</u> / T. 06 16 58 21 60

www.logementdinsertion.org